

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 42

Artikel: A propos du nouvel écu
Autor: Sylvabelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CANAL D'ENTREROCHES

M. John Landry, député, a publié dans le *Journal d'Yverdon*, une série d'articles d'un très vif intérêt qu'il a eu l'heureuse idée de recueillir dans une petite brochure. La notice de M. Landry sera lue avec profit par les fervents de la navigation fluviale puisqu'elle est consacrée à l'histoire du canal d'Entreroches.

Savait-on, par exemple, que déjà du temps des Romains, la ville d'Yverdon possédait un port animé et une compagnie de bateliers, ayant son « praefectus barcatorum » qui transportait jusqu'au Rhin les bois du Jura destinés à la marine impériale ? Cette institution s'est développée et a joué, à travers les siècles, un rôle important dans la ville. Elle avait des droits de navigation sur l'Orbe, sur les lacs et sur l'Aar, et l'on peut suivre son histoire jusqu'en 1798, année de sa dissolution. Dès lors, la navigation fut libre et seule l'entreprise du canal d'Entreroches conserva son privilège.

On trouvera dans la notice de M. Landry de curieux documents sur l'origine du canal d'Entreroches. C'est d'abord une invitation de Leurs Excellences de Berne, datée de 1613, au bailli d'Yverdon, Anthony von Erlach, de faire une enquête et un rapport sur le projet, émanant de quelques réfugiés protestants français, de relier par un canal les deux principaux lacs du pays de Vaud. On ne possède pas le rapport demandé, qui dut être favorable.

Toutefois, ce n'est que vingt-quatre ans plus tard que LL. EE. accordèrent à Jean de Turretin et à Elie Duplessis Gouret, la concession pour le canal. Ce document, daté du 10 février 1637, est un modèle d'exactitude et de prudence.

M. Landry publie aussi la ratification des « Sieurs Entrepreneurs » et une intéressante lettre de l'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne au bailli Jean-Rudolphe Dubi.

Une fois la concession obtenue par Elie Duplessis-Gouret, seigneur de la Primaye, général-quartier-maître dans l'armée française de Hollande, les travaux commencèrent vers 1640 par la section Cossonay-Yverdon, non sans susciter des conflits nombreux.

Au début, le canal partait d'un endroit situé à proximité de la station de Dailiens. Contournant la colline du Mauremont, il passait dans la combe située entre les deux tunnels du chemin de fer, pour arriver à Entreroches, au nord de cette colline, où se trouvait un port. D'Entreroches, le canal se dirigeait vers le point où le Talent fait sa jonction avec l'Orbe, puis il était constitué par ces deux rivières réunies jusqu'aux Moulins d'Yverdon.

Ce canal était surélevé d'environ deux mètres au-dessus de la plaine de l'Orbe. Une grande écluse rachetait cette différence de niveau et permettait aux « canalistes », comme on les appelait alors, de descendre leurs bateaux dans le port d'Yverdon et de là, après transbordement de leurs grandes barques, de transporter leurs marchandises jusqu'à Soleure, ou plus loin encore.

La principale ressource des canalistes était le transport des vins du pays de Vaud dans la Suisse allemande. Les vins arrivaient à Entreroches depuis Morges. La section Morges-Cossonay demeura toujours à l'état de projet, on ne sait pourquoi.

Le canal construit fut en exploitation pendant deux siècles.

Au commencement du siècle dernier, les routes furent améliorées et les chars d'Anjou lui firent une sérieuse concurrence.

Enfin, la navigation cessa en 1829, à la suite de l'effondrement d'un pont. A ce moment, le canal était la propriété de MM. de MM. de Ginggins de Chevilly et Denis Pillichody-Christin. Il passa en mains de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel et devint finalement la propriété de l'Etat de Vaud.

Le Grand Conseil ayant refusé à plusieurs reprises de maintenir et de réparer cette voie d'eau, la navigation fut complètement abandon-

née et le canal fut englobé dans les travaux d'assainissement de l'Orbe.

Le nouveau projet, élaboré par le Syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, emprunte un tracé entièrement différent de celui de l'ancien canal d'Entreroches.

En terminant ce compte-rendu de la captivante notice de M. Landry citons ces paroles prophétiques prononcées en 1838 par l'ingénieur William Fraise qui présentait alors un projet nouveau pour relier les deux lacs :

« Il est facile de comprendre l'importance commerciale que peut avoir la ligne de communication qui de Marseille remonte le Rhône jusqu'à Lyon, passe à Genève, puis le long du Jura par les eaux du Lac Léman, des lacs de Neuchâtel et de Bienné par la Thièle et par l'Aar. Cette ligne opère ainsi la jonction effective entre le Midi, riche par son sol et son commerce et le centre de la Suisse manufacturière, la Souabe et le sud de l'Allemagne ».

A PROPOS DU NOUVEL ÉCU

*Mais il est très sympathique
Ce jeune gars helvétique,
Malgré sa lippe ironique,
Sous sa capuche à l'antique !
Sans doute, l'artiste Va trouvé
A Mézières, pendant l'entracte ;
Il a un brin l'air déguisé
Et n'a jamais signé le Pacte !
Mais son regard, sans s'abaisser,
Ne cherche pas une « extra-belle »
Ni quelque bergère en dentelle.
Non, ce n'est pas si mal trouvé :
La vie : un jeu ; chacun son rôle ;
Ne serait-ce point un symbole ?*

SYLVABELLE.



LE PÈRE SAMSON

III

Pour peu que vous soyez familier avec la campagne, vous aurez certainement rencontré quelques-uns de ces rémouleurs ambulants qui deviennent plus rares aujourd'hui, mais qu'on voit encore assez souvent dans les villages, surtout à certaines époques de l'année. Cette industrie, qui n'exige ni un apprentissage bien long, ni des fonds bien considérables, n'était pourtant pas une des moins lucratives à une époque où le paysan n'allait en ville que deux ou trois fois par an et dans une contrée où l'usage du barbier était un luxe inconnu.

Tels avaient été les débuts du père Samson. Après vingt ans de privations et de labeurs, il s'était trouvé à la tête d'une somme considérable, qui lui avait permis d'acheter une échoppe et un fonds de coutellerie dans une petite ville du canton, et puis de se faire aimer d'une paysanne dont les mœurs sédentaires et le caractère tranquille allaient parfaitement à ses vues et à son tempérament. Mais ni les douceurs du ménage ni les soins de son commerce ne purent l'arracher entièrement à la vie vagabonde de sa jeunesse. Soit spéculation, soit goût, soit force de l'habitude, il faisait régulièrement chaque saison sa tournée, laissant à sa femme le soin de desservir la boutique. En vérité, les affaires n'en allaient pas plus mal, car s'il avait été économe avant son mariage, il était devenu avare depuis. Il avait un fils. Ne fallait-il pas pourvoir à son avenir ?

Cependant il vint un moment où ses confrères concurent l'espoir de le voir cloué au logis. Sa femme mourut emportée presque subitement par une pleurésie. Mais le père Samson était homme de ressources. Il dénicha quelque part une vieille parente qui, moyennant un salaire modique, consentit à devenir sa ménagère aussi longtemps que bon lui semblerait. Son fils d'ailleurs avançait en âge et pouvait le remplacer tant bien que mal à l'échoppe comme à sa boutique.

Ça faisait que le père Samson eût été le plus heureux des hommes, s'il ne se fût trop affecté des faiblesses de ses débiteurs. Et encore n'avait-il pas trop à se plaindre de ce côté-là, car il jouait serré, le vieux rémouleur !

A partir de ces antécédents, il est assez difficile d'expliquer la subite conversion qui s'opéra en lui. Mais le père Samson était un peu comme ces gens dont la foi ne repose pas sur un raisonnement rigoureux. L'ombre d'un doute les rend sceptiques et incrédules, comme ces amoureux qui renient l'amour parce qu'ils ont été une fois déçus.

Quoi qu'il en soit, le père Samson ne se vit des cheveux gris qu'au moment où sa ménagère constata le premier échec subi par sa santé ; mais dès lors son imagination prit du galop, et on lui aurait facilement persuadé, bien qu'il prit à tâche de dissimuler sa pensée, que sa tête était toute blanche.

Son fils avait alors vingt ans. C'était un assez beau garçon, robuste et adroit, mais timide jusqu'à la sauvagerie. Il tenait de sa mère. L'attitude sévère et presque tyrannique que le père Samson aimait à prendre dans son intérieur avait beaucoup contribué à comprimer sa nature expansive et à donner une teinte un peu mélancolique à ses idées. En un mot, son caractère manquait de ton. Au lieu de l'air fade de la boutique et de l'existence calme et régulière qu'il avait menée jusqu'alors, il lui eût fallu l'air vif, la vie libre et accidentée de la campagne. Le père Samson, comme la plupart des hommes, voyait un peu trop à travers ses lunettes ; il n'était point comme les femmes, qui veulent toujours être des exceptions ; il s'imaginait que tout le monde était comme lui, qu'il était le type sur lequel le bon Dieu avait modelé le reste de ses créatures. C'est pourquoi il ne se doutait guère du contraste qu'il y avait entre le caractère de son fils et le sien ; il était profondément convaincu que la moindre pression exercée sur ce second lui-même le mettrait en mouvement où l'arrêterait aussi aisément que la machine complaisante devant laquelle il avait acquis sa fortune.

Aussi jugea-t-il tout à fait superflu de le consulter relativement aux dispositions qu'il avait cru devoir prendre. Il le voulait ainsi ; qu'y avait-il à répliquer ?

C'était l'époque de l'année où il avait l'habitude de faire sa dernière visite à sa nombreuse clientèle. Déjà il avait préparé sa marche de campagne, déjà il avait garni son sac de toute une pacotille des marchandises les plus courantes. Le jeune Samson et la femme de charge avaient bien envie de glisser un mot pour faire convenir au vieillard qu'une tournée en cette saison (on était en novembre) pouvait devenir funeste à sa santé, mais prévoyant l'inutilité de leurs remontrances, ils s'abstinrent.

Le souper fut silencieux. Samson paraissait préoccupé. Enfin, comme le fils se disposait à sortir, le père prit la parole.

— Jean, lui dit-il, tu te coucheras de bonne heure ce soir !

— Quand vous voudrez, répondit Jean.

— C'est que demain il faudra te lever plus tôt que de coutume. C'est toi qui iras, ajouta-t-il en montrant le sac et la meule de campagne.

Jean ne répondit pas. Il prévoyait si peu ce qui venait d'arriver qu'il en demeura tout abasourdi. Le vieillard prit sa canne et sortit pour aller prendre sa chopine, sans avoir l'air de remarquer la stupeur qu'il venait de produire.

(A suivre)

P. Sciobéret.

Royal-Biograph. — Pour son programme de cette semaine, la Direction du Royal Biograph s'est assurée une nouvelle production de la Goldwyn Cosmopolitan Compagnie *La Femme enchaînée*, superbe drame d'aventures en 4 actes des plus émotionnants et des plus poignants. La Direction du Royal Biograph s'est également assuré l'exclusivité du réputé organe cinématographique de la mode de Paris « Les élégances Parisiennes », film présenté sous forme de comédie, et édité chaque mois, fera défiler sur l'écran toutes les nouveautés et dernières créations des Maisons les plus cotées de Paris. A chaque spectacle, le Gaumont-Journal et le Pathé-Revue avec leurs faits divers toujours variés et appréciés du public.

DEMANDEZ PARTOUT
„Luy Cocktail“
L'AS DES APÉRITIFS
MARQUE DÉPOSÉE DISTILLERIE VALAISANNE S.A
DICA SION

N'oubliez pas que la Teinturerie Lyonnaise

Lausanne (Chamblande) vous nettoie et teint aux meilleures conditions tous les vêtements défranchis.

Pour la rédaction : J. MONNET.
J. BRON, édit. resp.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron